## Décarboner son épargne : un impératif écologique, une évidence économique

Dans le cadre de l'opération « Tribune d'été », organisée par la rédaction de Maddyness, nous nous sommes rapprochés de celles et ceux qui ouvrent une fenêtre sur le futur des entreprises et de la société. Tribune proposée par Laure Verhaeghe, co-fondatrice et présidente de Lendosphere.

Temps de lecture : minute

16 août 2023

2 200 euros qui "dorment" sur un compte bancaire ont en moyenne un impact environnemental aussi important qu'un voyage Paris-New York en avion (source : Rift). La raison ? Les investissements réalisés par les acteurs bancaires avec les montants qui leur sont confiés par les épargnants financent des industries émettrices de CO2. En 2022, les 60 principaux établissements bancaires mondiaux ont attribué plus de 610 milliards d'euros au secteur des énergies fossiles. L'une des premières actions, pour aligner ses placements sur ses valeurs, consiste donc en leur orientation vers des investissements verts. Comment identifier les "bons" placements, c'est-à-dire ceux dont la promesse environnementale sera tenue, tout en proposant une rentabilité qui ne freine pas l'investisseur ?

L'année 2023 enchaîne les records climatiques : océans en surchauffe, canicule hivernale en Amérique du Sud, mois de juillet le plus chaud jamais enregistré... Pour tenir l'objectif de l'Accord de Paris et préserver l'habitabilité de notre planète, il faut laisser les énergies fossiles dans les sous-sols et orienter massivement les flux financiers vers la transition

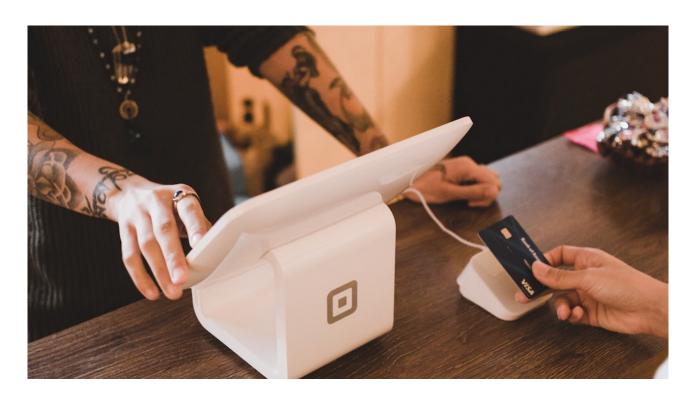
énergétique et écologique. La bonne nouvelle, c'est que ces investissements verts enregistrent des progressions exponentielles, et pour la première fois en 2023 il y aura autant de capitaux dédiés aux nouvelles infrastructures solaires qu'au pétrole, selon l'Agence internationale de l'énergie.

## Le financement participatif, un levier simple et efficace

Comment contribuer à cette nécessaire bascule en tant qu'investisseur ? Les labels, comme Greenfin ou ISR (pour "investissement socialement responsable"), sont des repères de la finance verte. Il est aussi possible de choisir des fonds classés Article 9 selon le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), qui ont un objectif d'investissement durable. Au-delà des labels, dont le caractère exclusivement vert peut être sujet à caution – ce qui a donné lieu à une refonte, en cours, du label ISR pour une sélectivité renforcée – le financement participatif offre une transparence sans égale aux investisseurs en leur permettant de choisir précisément les entreprises et les projets dans lesquels ils souhaitent orienter leurs placements.

Investir dans un portefeuille de 22 centrales solaires développées en France par la PME Terre et Lac, dans une unité de méthanisation portée par sept exploitations agricoles dans la Sarthe, ou encore avec l'entreprise cotée Voltalia dans la construction de 17 éoliennes en Charente ? Ce sont des opportunités de placement ouvertes en ligne grâce au financement participatif de la transition énergétique, qui a représenté un total de 324 millions d'euros investis en 2022, soit +75 % par rapport à 2021 et 500 projets financés (source : GreenUnivers).

Du côté des performances, le rendement annuel moyen proposé depuis début 2023 est proche de 7 %, avec par exemple un taux de défaut vierge à date sur la plateforme de Lendosphere. Les projets donnent également des informations précises sur des indicateurs tangibles. Par exemple, les 17 éoliennes représentent une puissance totale de 37,4 MW et produisent chaque année l'équivalent de la consommation de 31 000 personnes, permettant d'éviter les émissions de plus de 12 700 tonnes de CO2 par an. C'est ainsi la possibilité de décarboner efficacement ses placements et de concilier valeurs financières et extra-financières en optant pour des investissements dans des actifs concrets, répondant à nos enjeux climatiques, énergétiques et stratégiques.



À lire aussi Après les fintechs, les banques sous la menace des néobanques vertes



## **MADDYNEWS**

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

Article écrit par Laure Verhaeghe